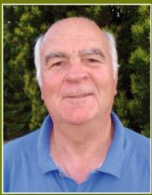


# La lettre d'INFCS

N° 18 – Automne 2023



## Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin (déclaré le 16 octobre 1981)



Dominique PERRAULT  
Président du Syndicat  
des Propriétaires Fonciers  
du Marais Poitevin

### Le mot du Président

Qu'il est agréable de se retrouver pour partager notre passion commune du Marais.

Cette première édition de notre événement « Rendez-vous au Marais » à La Garette samedi 16 septembre a été l'occasion de célébrer les deux arbres emblématiques du marais, le peuplier et le frêne s'inscrivant dans le projet d'aménagement paysager global.

Nous souhaitons une nouvelle fois remercier la mairie de Sansais pour la mise à disposition du lieu et du matériel prêté, le Parc Naturel du Marais Poitevin pour ses prises de parole, le Centre National de la Propriété Forestière de la Nouvelle-Aquitaine.

Nous avons apprécié les démonstrations d'élagage de peupliers, d'émondage mécanique de frênes et les cultivars présentés.

Prenez date d'une nouvelle édition de « Rendez-vous au Marais » dans deux ans.

### Le marais, un puit de carbone à préserver

Les arbres comme le sol constituent le deuxième puits de carbone naturel après les océans, indispensables à la réduction des émissions des gaz à effet de serre. Lors de sa croissance, un arbre absorbe du CO<sub>2</sub> qu'il transforme par le processus de photosynthèse, conservant le carbone et rejetant l'oxygène.

Les arbres contribuent donc à l'atténuation du changement climatique à travers plusieurs leviers dont la séquestration du carbone et l'utilisation du bois en substitution aux énergies fossiles et la réduction de matériaux énergivores comme l'aluminium, le pvc ou le ciment.

La replantation de peupliers et d'arbres de substitution aux frênes est plus que jamais à l'ordre du jour d'autant que la surface populicole connaît une décroissance depuis la fin des années 1990 et que la chalarose continue ses ravages. Les populteurs peuvent compter sur une demande croissante en grumes de peupliers : pour le déroulage, la fabrication d'emballages légers et de contreplaqués. Le peuplier a pour vocation la production de bois d'œuvre de manière rapide et abondante. Les cultivars proposés, toujours plus résilients, permettent de s'adapter à chaque situation et de limiter les risques sanitaires.

Avec les aides cumulées de la région Nouvelle-Aquitaine et **celle de votre syndicat**, du dispositif Merci le peuplier, la prise en charge de vos plantations « en pourtour » sous forme de subventions atteint quasiment les 100%.

Pour ceux qui n'ont pas l'envie de replanter ou qui se sentent un peu perdus avec toutes ces considérations technico-économiques, vendez votre parcelle. Utilisez **les services de la bourse au Marais**. Le Syndicat par l'intermédiaire d'Anthony dont vous trouverez les coordonnées au verso de cette page, vous mettra en relation avec des acheteurs.

Le prix moyen d'une parcelle nue dans le marais poitevin mouillé (source : barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles en 2022) tourne autour de 2 420 € l'hectare et varie fortement de 1 210 à 3 820 € en fonction notamment de sa surface, de son accessibilité, des revenus qu'il dégage (fermage), de son état général.



## Le Syndicat à votre service

### Entretiens de vos marais, utilisez la bourse au bucheronnage



L'automne et l'hiver sont des périodes propices pour tailler et faire du bois.

Plus d'une cinquantaine de bucherons sont à votre disposition à la condition de vous mettre d'accord sur le partage du bois qui figurera dans une convention à signer par les deux parties. Le Syndicat par l'intermédiaire de Dominique Jaubert ou Michel Brunet dont vous trouverez les coordonnées au bas de la page, vous mettront en relation avec des bucherons.

### Bonne nouvelle pour la valorisation des emballages bois !

Une très importante réponse du gouvernement publiée au Journal Officiel du 12/09/23 à la réponse de la Députée du Jura Marie-Christine Dalloz sur les **emballages légers en bois**. Elle indique que pour le futur Cahier des Charges de la REP (Responsabilité Élargie du producteur) emballages ménagers, « il n'est pas prévu de fixer d'objectifs en matière de recyclage des emballages en bois, contrairement aux emballages constitués d'autres matériaux ». Cette position s'appuie sur une importante étude scientifique ADEME / CITEO et sur les qualités spécifiques du bois, en particulier la demande de bois d'emballages usagés pour de l'énergie haut de gamme (Classe A).

### L'actualité de nos partenaires

AGRI'ELAG, le spécialiste de l'émondage mécanique est devenu un nouveau partenaire du Syndicat et propose ses services aux adhérents pour un tarif de 140 € de l'heure. Prenez contact donc à Raphael AUBRIT au 06 45 68 60 75 pour la taille de vos frênes.

Le Groupe THEBAULT est particulièrement attentif à la découverte de son écosystème et reçoit des visiteurs de tout ordre, du ministre délégué à l'industrie Roland Lescure accompagné de la Présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres en passant par des étudiants en formation et même des habitants de Magné.

### De nouveaux services pour 2024 ?



Après les démonstrations d'élagage de peupliers lors de « Rendez-vous au marais » à l'aide de scie télescopique, votre syndicat envisage l'acquisition d'un tel équipement pour le mettre à disposition de nos adhérents. Reste à définir les modalités !

### Prix de vente du bois sur pied



Le peuplier enregistre une nouvelle de son prix de vente de 22% après une augmentation de 19% en 2021. Le prix moyen s'établit à 58 €/m3 (pour un prix unitaire moyen de 1,35 m3).

Cette tendance s'inscrit dans un contexte de tension sur la ressource, liée au manque de renouvellement des peupleraies au cours des 20 dernières décennies et au développement de nouveaux marchés sur les qualités déroulage et placage.

### Quizz ? Connaissez-vous le sigle CNP

CNP comme Conseil National du Peuplier, il s'agit de l'interprofession représentant la filière Populicole française. Ses membres sont issus de chaque maillon de la filière (populiculteurs, Gestionnaires, transformateurs, pépiniéristes)



ainsi que des organismes professionnels et de recherche. Son site internet, <https://www.peupliersdefrance.org> est une vraie mine d'or. Vous y trouverez l'histoire toujours très instructive de cette interprofession, une bibliothèque de chiffres de la filière, d'études documentées sur plein de domaines (dont des rapports d'analyse des cultivars) et des tutoriels vidéo très pédagogiques sur la plantation et sa préparation, la taille et l'**élagage** pour lequel vous avez droit à des aides financières.

Allez-vous perdre sur ce site internet d'une richesse remarquable pour tout savoir sur le peuplier !

### Votre Syndicat vous assiste avec des Administrateurs toujours présents pour vous aider dans les domaines suivants :

Bourse au bucheronnage

| Dominique Jaubert

07.82.70.21.95

[dojaubert@wanadoo.fr](mailto:dojaubert@wanadoo.fr)

Bourse aux Marais

| Michel Brunet

06.33.47.74.63

[mida.brunet@wanadoo.fr](mailto:mida.brunet@wanadoo.fr)

Plantation peupliers

Anthony Boiron

06.25.89.39.65

[bourseauxmarais@gmail.com](mailto:bourseauxmarais@gmail.com)

Droit rural

Sabine Mathé

06.10.39.70.03

[elevage-irleau@laposte.net](mailto:elevage-irleau@laposte.net)

Lutte contre les ragondins

René Faure

06.82.42.28.59

[rene.faure74@orange.fr](mailto:rene.faure74@orange.fr)

Assurance RC des terrains

Jean-Louis Brouard

06.80.14.97.92

[sypfmp@gmail.com](mailto:sypfmp@gmail.com)

Sabine Mathé

06.10.39.70.03

[elevage-irleau@laposte.net](mailto:elevage-irleau@laposte.net)



Syndicat des Propriétaires Fonciers du Marais Poitevin

Adresse : BP 52 – 79002 NIORT Cedex – Tél : 07.83.14.58.53

mail : [sypfmp@gmail.com](mailto:sypfmp@gmail.com) – Site internet : <https://marais-poitevin.jimdo.com>